

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 février 2023 - Délibération n° 2023/02/01

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 14 février 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine – FAURE Josette - SARTY Denis – SIMON CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – HAMONEAU Nicolas – DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël – SALADIN Christine - LAROCHE Michel – POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine.

Etaients excusés : BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – LAGRAVE Annick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – CALOMINE Alain – NOURISSEAU Pierre-Marie – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
3. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à GARGUEL Karine.
4. M FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc.
7. M. SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel donne pouvoir à COTICHE Thierry.
8. M. NOURISSEAU Pierre-Marie donne pouvoir à M. SIMON CHAUTEMPS Franck.
9. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle.

Suppléance : M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	-	-	-	-	-

M. Le Président introduit la séance en précisant que si la Communauté de communes de Bourgueuf n'est pas concernée par l'obligation légale d'organiser un débat d'orientations budgétaires et de présenter un rapport d'orientations budgétaires, le Bureau communautaire, avec le concours de la commission des finances, a souhaité réaliser ce travail pour permettre une construction collective des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Il qualifie l'exercice budgétaire 2022 de « mitigé » et indique que des choix sont à faire pour l'année 2023.

Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux finances présente le rapport sur les orientations 2023

Afin de répondre à ces besoins, la commission des finances propose les scénarios suivants :

- En fonctionnement :
 - o En dépenses : réaliser un effort sur la programmation des services de - 3 % soit -205.524 € de d'économies,
 - o En recettes : opérer une hausse des taux de fiscalité de + 3%, soit +96.902 € de dégagement financier.

Pour un résultat prévisionnel de +37.033 € s'ajoutant à l'excédent 2022 de 1.201.175 €.

- En investissement : mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et priorisation de ses actions,

Nicolas DERIEUX alerte sur la difficulté des foyers à assumer une nouvelle augmentation fiscale à travers l'évolution de la taxe GEMAPI. A contrario, il propose de réduire les actions des programmes de travaux « rivières ».

Laurent GAUTIER regrette l'idée que la Communauté de communes puisse augmenter la fiscalité alors que la commune de Bourgueuf tend à la baisser. M. Le Président en convient. Il revient sur l'importance de créer un pacte fiscal et financier entre la Communauté de communes et ses Communes membres en rappelant le rayonnement des projets intercommunaux.

Pour Joël LAINE, l'Etat souhaite voir la disparition des petites communes rurales.

M. Le Président rappelle qu'à ce jour, l'EPCI vit grâce à ses communes. Il insiste sur les richesses du territoire et l'importance de mener des réflexions collectives autour du projet de territoire. Il revient sur l'intérêt d'un pacte fiscal et financier entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Il indique que l'heure est à la réflexion sur l'exercice des compétences intercommunales ou l'adhésion à divers syndicats.

Clément BENABDELALEK revient sur les leviers envisagés par la commission des finances et fait part de son incompréhension de les cumuler. M. le DGS indique que seule la combinaison des différentes options permet de répondre aux besoins d'investissements souhaités.

Il apporte son analyse technique sur les finances de la Communauté de communes. Il indique que 80% des recettes de l'EPCI reposent sur les dotations de l'Etat et la fiscalité. A ce jour, le contexte national tend vers la diminution des dotations. Par ailleurs, à fiscalité identique, en raison de la démographie du territoire, le montant des produits attendus est à la baisse.

Pour conserver une capacité d'investissement, il convient de trouver de nouveaux leviers de financement à travers l'acquisition de nouvelles parcelles forestières ou l'installation d'énergies renouvelables. Toutefois, les retombées économiques associées à ces choix ne seront pas visibles sur ce mandat.

M. Le DGS ajoute qu'à ce jour les ratios de la Communauté de communes indiquent que la collectivité dégage la valeur de 10 € par habitant en investissement contre 425 € par habitant en fonctionnement.

Nicolas DERIEUX pointe l'écart entre le besoin d'investissement de 650 000 € renseigné dans la présentation faite par Martine LAPORTE et la valeur de 10 € par habitant qui vient d'être annoncée.

M. Le DGS précise qu'une fois les coûts d'amortissements et de remboursements d'emprunts déduits, la collectivité ne dégage bien qu'une dépense réelle d'investissement de 10 € par habitant.

M. Le DGS explique que sur un budget global d'environ 9 millions d'euros, la Communauté de communes ne dégage qu'1,2 millions d'euros d'excédent. Reste à savoir si les élus souhaitent utiliser cette marge pour couvrir l'inflation annuelle des dépenses de fonctionnement ou la réserver à de l'investissement.

Jean-Michel PAMIES craint que l'augmentation de la fiscalité soit mal perçue par les habitants qui la Communauté de communes reste une strate trop abstraite. Il se montre plutôt favorable à la réduction des actions offertes par l'EPCI. M. Le Président reste ouvert à cette idée mais jusqu'à quel stade. Par ailleurs, il demande à ce que les élus de l'Assemblée soient acteurs du rayonnement intercommunal au sein de leurs communes.

Jean-Yves GRENOUILLET souligne l'importance des spectacles itinérants ou des subventions octroyées aux associations dans le cadre des actions éducatives locales ou de l'organisation d'événementiels. Pour lui, c'est un des leviers par lequel la Communauté de communes de communes se rend visible auprès de ses habitants. Il ajoute qu'aucun membre présent en commission thématique, conseillers municipaux compris, ne souhaite voir diminuer la quantité ou la qualité des services offerts par l'intercommunalité.

Pour Nicolas DERIEUX, la question n'est pas de savoir si la Communauté de communes doit s'alléger de certaines de ses compétences. Toutefois, il estime que des choix sont à faire car l'intercommunalité vit aujourd'hui au-dessus de ses moyens. Une équation doit être trouvée entre l'augmentation de la fiscalité et la réalisation ou non de nouveaux projets.

Jean-Michel PAMIES demande qu'à l'image des Communes, la Communauté de communes diminue également ses dépenses de fonctionnement. Quant à l'investissement, il propose que le projet de création des cliniques vétérinaires soit légèrement différé ou qu'un seul des deux bâtiments ne soit construit.

M. Le Président précise que la Communauté de communes doit dégager des fonds uniquement sur le budget de fonctionnement pour équilibrer sa section d'investissement. Par ailleurs, la création des cliniques vétérinaires doit être validée avant la fin du mois de mars pour prétendre au maximum de subventions. Grâce aux loyers perçus par l'intercommunalité, cette action s'inscrit comme opération comptable blanche pendant 15 ans.

M. Le Président rappelle qu'à fiscalité identique, les recettes seront moindres en raison des augmentations des bases annuelles et de la baisse de la démographie creusoise. Un accroissement du point de l'imposition permettrait à la collectivité de dégager de l'excédent pour investir dans de nouveaux projets.

Joël LAINE demande quel serait le retour sur investissement pour l'élaboration d'un PLUi.

En terme financier, aucun mais M. Le Président revient sur l'importance de connaître et maîtriser son territoire à travers la mise en place de cet outil évolutif. Il rappelle que ce document d'urbanisme n'encadre pas que les nouvelles constructions mais aussi l'installation des énergies renouvelables, la mobilité, la préservation des milieux aquatiques, des forêts ou encore du patrimoine bâti.

Joël LAINE ne se montre réticent quant à la conservation du pouvoir territorial.

Concernant le budget annexe « Ordures ménagères », Martine LAPORTE apprécie de connaître cette année à ce stade les montants attendus par chaque syndicat de collecte.

Pour répondre au besoin de financement du SICTOM de Chénérailles, la commission des finances émet deux propositions :

- Augmenter la fiscalité de 0,5 points en 2023.
- Augmenter la fiscalité de 0,2 points par an sur trois ans soit de 0,6 points.

Elle indique que les budgets de la régie et d'EVOLIS 23 sont à l'équilibre.

M. Le DGS nuance tout de même en précisant que le parc de véhicules de la Communauté de communes devient vieillissant et onéreux. Toutefois, aucun investissement ne serait pertinent dans l'immédiat au vu des orientations à prendre dans le cadre de la collecte incitative.

Joël LAINE conclut qu'une nouvelle augmentation de la fiscalité devra être votée à ce moment-là. Pour M. Le DGS, une réorganisation du service peut aussi être envisagée pour dégager de l'excédent en diminuant par exemple les fréquences de collecte.

Il évoque le mécanisme de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) où chaque tonne de déchets collectés coûte toujours plus chère malgré les efforts de tri réalisés par les ménages.

- Après en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de proposer pour le vote du budget annexe « Ordures ménagères » 2023 l'augmentation de la fiscalité de 0,2 points par an sur trois ans soit de 0,6 points.

Lors de la dernière commission des finances, la création d'un fond de concours a été proposée. Christian MEYER se demande combien rapporterait la suppression de ce projet à la collectivité. Martine LAPORTE renseigne la somme de 50 000 € environ par an sur 4 ans sur la section d'investissement du budget général. M. Le DGS fait part de la problématique de la section d'investissement où des économies sont à dégager sur la section de fonctionnement. Pour Nicolas DERIEUX, il reste impossible de dissocier les deux sections.

Franck SIMON-CHAUTEMPS met en garde contre le risque de démotiver le personnel en cas de coupes budgétaires trop franches.

Dans le contexte économique actuel où les ménages peuvent avoir du mal à absorber l'inflation, Clément BENABDELMALEK se positionne pour un report de certains projets au profit du maintien des taux de fiscalité. Pour que la commission des finances propose une réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3% par service, il estime que cette économie est réalisable. Martine LAPORTE le confirme. Elle ajoute qu'au vu des simulations faites, une augmentation de la fiscalité telle que proposée reste aussi raisonnable.

Joël LAINE souhaite pouvoir recueillir l'avis de son Conseil municipal.

Dans une réflexion d'unité territoriale, Thierry COTICHE soutient les actions intercommunales et se montre favorable à l'idée de lier l'augmentation de la fiscalité de 3% à la réduction des dépenses de fonctionnement des services de 3%. Thierry GAILLARD partage cet avis.

Jean-Pierre DUGAY souhaiterait voir les impôts sur les entreprises augmenter de la même façon que ceux des ménages. M. Le Président confirme que la hausse proposée s'appliquerait aussi bien sur les taxes du bâti, du non bâti que de la CFE.

Pour Nicolas DERIEUX, l'équilibre budgétaire 2023 ne dépend pas des 30 000 € que dégagerait l'augmentation de 3% de la fiscalité. M. Le DGS revient sur le contexte d'un déficit à hauteur de 209 000 € environ où chaque levier d'économie est à privilégier.

Pour conserver l'implication du personnel et maintenir l'attractivité du territoire, Jean-Yves GRENOUILLET demande à ne pas voter une réduction des dépenses de fonctionnement supérieure à 3%.

Pour Marc FERRAND, l'équation proposée par la commission des finances, à savoir une augmentation de 3% de la fiscalité et une réduction des dépenses de fonctionnement de 3%, reste inévitable et raisonnable.

A noter le départ de Thierry GAILLARD, porteur du pouvoir de M. Pierre DUGUET, avant le vote de cette décision, ce qui porte le nombre de présents à 40 et le nombre de votants à 49.

→ Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 26 avis favorables, 1 abstention et 22 avis contraires, valide la proposition émise par la commission des finances pour élaborer le budget 2023, à savoir une augmentation de 3% de la fiscalité et une réduction des dépenses de fonctionnement de 3%.
(40 présents – 49 votants).

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

